

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL83

présenté par
M. Tourret et M. Schwartzberg

ARTICLE 17 TER

Supprimer l'alinéa 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à faire primer l'esprit du divorce par consentement mutuel qui, par essence, ne prévoit pas l'intervention du juge.